

OFFICE FEDERAL DE L'INDUSTRIE
DES ARTS ET METIERS ET DU TRAVAIL

3003 Berne, le 13 octobre 1975
AE/tk

Note de dossier

Commission de coordination pour les questions bilatérales
en matière de main d'oeuvre étrangère

Relations avec l'Espagne, la France, la Yougoslavie et
l'Italie

Le 7 octobre 1975 à 1430 h s'est tenue à l'OFIAMT une
séance de coordination pour traiter des matières sous
rubrique.

Etaient présents :

Jean-Pierre Bonny, OFIAMT (président)
Ambassadeur Charles Müller, Division politique I, DPF
Ministre Emilio Moser, Division du commerce, DFEP
Guido Solari, Police fédérale des étrangers, DFJP
Wilfried Martel, Secrétariat général du DFI
Ministre Cristoforo Motta, OFAS
Louis Dessibourg, Police fédérale des étrangers, DFJP
Franz Blankart, Bureau d'intégration DPF-DFEP
Göri Pedotti, Division de la main d'oeuvre et de
l'émigration, OFIAMT
Claudio Caratsch, Division politique I, DPF
Christian Moerch, Affaires internationales, OFIAMT

L'administration fédérale des contributions, excusée, s'est
exprimée par écrit sur la prochaine réunion de la commission
mixte hispano-suisse : il n'y a pas de difficultés en matière
d'imposition.

Après une discussion générale sur les différents sujets
mentionnés, l'accord s'est fait sur les points suivants :

- 2 -

1. Réunion de la commission mixte hispano-suisse de
l'émigration
Madrid 27-30 octobre 1975

La réunion de la commission, le lieu et la date de celle-ci, ont été acceptés de notre part (Note du DPF à l'Ambassade d'Espagne du 13 août 1975) et notre Ambassadeur a regagné son poste à Madrid. La décision, de nature politique, de se rendre ou non à Madrid appartient au Conseil fédéral.

La proposition qui lui sera faite mentionnera les différents arguments exposés. La commission mixte revêt un caractère technique et non politique. Tant nos intérêts en Espagne que ceux des travailleurs espagnols dans notre pays doivent être pris en considération, ainsi que l'opinion publique en Suisse.

S'il est décidé de ne pas revenir sur notre acceptation, la délégation suisse serait composée comme suit:

Jean Pierre Bonny	Directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail
Guido Solari	Directeur de la Police fédérale des étrangers
Louis Dessibourg	Directeur suppléant de la Police fédérale des étrangers
Göri Pedotti	Vice-directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail
Marcel Vogelbacher	Conseiller d'ambassade près l'Ambassade de Suisse en Espagne
Christian Moerch	Adjoint scientifique à l'OFIAMT Secrétaire de la délégation

La proposition au Conseil fédéral sera préparée par l'OFIAMT et distribuée.

2. Démarche de la France en vue de réunir la commission mixte franco-suisse (Traité de travail du 1er août 1946)

Il semble assuré que la France désirera aborder le problème des frontaliers. Comme on ne peut refuser de rencontrer les Français, il leur sera proposé une journée d' "échange de vues" à Berne (date : au plus tôt le 13 novembre 1975). Il

- 3 -

est entendu que l'on ne pourra envisager d'aborder des négociations de fond dans le délai si bref demandé par la France, et que le DPF tentera d'obtenir une liste des questions que nos voisins désirent voir discutées, et qu'il communiquera notre position à l'Ambassade de France.

3. Démarche de la Yougoslavie en vue de discussions d'experts avec la Suisse

Dans la situation politique actuelle, il ne saurait être question d'envisager des négociations en vue d'un accord d'émigration, ni d'engager des discussions au niveau des experts. M. Pedotti, qui doit répondre au conseiller social de l'Ambassade de Yougoslavie, proposera une rencontre entre M. Bonny et M. Solari d'une part, et l'Ambassadeur, d'autre part. Au cours de celle-ci, pourra être arrangée une visite privée d'un haut fonctionnaire yougoslave de l'émigration auquel tous les éclaircissements nécessaires pourront être fournis.

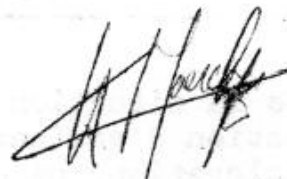
4. Relations avec l'Italie

- Le nouvel ambassadeur a pris contact avec l'OFIAMT.
- Deux séances de travail avec les organisations faitières et des branches intéressées ont eu lieu sur la question de la compensation de la perte économique résultant du chômage pour les saisonniers. Les difficultés sont nombreuses. Une prochaine réunion est prévue pour le 22 octobre 1975. L'état des travaux permettra d'informer l'Italie dans le cadre du groupe de travail bilatéral prévu lors de la dernière séance de la commission mixte italo-suisse de l'émigration réunie en juillet de cette année, mais pas encore de négocier ni d'entrer dans les détails.
- Le groupe ad-hoc pour les questions d'éducation se réunira au mois de novembre 1975 (du 24 au 26).
- Il est vraisemblable que les négociations relatives à une convention de double imposition se débloquent prochainement.

- 4 -

- Une visite privée du Ministre Falchi à M. Bonny pourrait avoir lieu à l'occasion du séjour à Genève du directeur italien de l'émigration.
- A la suite de deux réunions de la commission mixte italo-suisse de la sécurité sociale, des négociations auront lieu à Rome du 27 au 30 octobre 1975 en vue de la conclusion d'un accord complémentaire à celui que nous avons signé avec l'Italie en matière de sécurité sociale.

Séance levée à 1630 h.



(Moerch)

Distribution

- Division politique I (2 ex.)
Département politique fédéral
A l'attention de l'Ambassadeur Charles Müller
3003 Berne
- Police fédérale des étrangers (2 ex.)
A l'attention de M. Guido Solari, Directeur
3003 Berne
- Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur
A l'attention de M. Wilfried Martel, Secrétaire général
3003 Berne
- Office fédéral des assurances sociales
A l'attention du Ministre Cristoforo Motta
Effingerstrasse 33
3003 Berne
- Administration fédérale des contributions (2 ex.)
A l'attention de M. Kurt Locher, Directeur
3003 Berne
- Division du commerce
Département fédéral de l'économie publique
A l'attention du Ministre Emilio Moser
3003 Berne
- Au Bureau d'intégration DPF - DFEP
A l'attention de M. Franz Blankart
3003 Berne